

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GIRAUD, Maire.

***Etaient présents*** : Michel GIRAUD, Dominique LANDAIS, Catherine BRUNEAU Victor BARDOUX, Brigitte BALIDAS, Guy CHAUVEL, François BENATRE, Régine CHAUDET, Jean-Luc BESNIER, Isabelle RAYNAUD, Emmanuel BRUAND, Guylaine RIBEMONT, Catherine POIVET, Emmanuel CHAIGNON, Jérémy BEZIER, Isabelle CORNU formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : Nathalie GERBOUIN Silvia SEVERINO-RICARDO,

**Absent** : Patrick CAPLAIN

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un Secrétaire de séance. Monsieur Emmanuel CHAIGNON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

-----

***Convocation du 16 Novembre 2021***

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Quorum de l'assemblée : 10**

**Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 16**

**Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 0**

**VOTANTS : 16**

-----

Monsieur Michel GIRAUD, Maire, ouvre la séance.

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2021 est approuvé à la majorité par les conseillers municipaux.

### **ORDRE DU JOUR**

- Contournement RD 589 avec Liaison douce et création d'un lotissement « Les Lavandières » :
  - o Résultat de l'appel d'offres
  - o Choix des entreprises
- Travaux d'aménagement au bourg de Saint-Aignan
- Dotation de soutien à l'investissement : DETR et DSIL – Demande de subventions pour l'année 2022
- Devis fournitures de graves
- Budget Lotissement Cour de Langebot – Remboursement partiel du prêt n° 0038100080182908 – Ouverture de crédits
- Bail RR Import - Atelier – 4 route de Château-Gontier – Prolongation
- Travaux mairie annexe – Rue de la Gare - Longuefuye
- Acquisition immobilière – Rue Division Leclerc – Gennes sur Glaize
- Recensement de la population 2022 : recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF
- Marché ENT e-primo 2022-2026
- Salle communale Saint-Aignan – Portails (ajout)
- Questions diverses

**1 – Contournement de la RD 589 avec liaison douce et création d'un lotissement « Les Lavandières » - Résultat de l'appel d'offres et choix des entreprises**

*Délibération n° 2021-102*

Dans le cadre du projet de contournement de la RD589 avec liaison douce et création d'un lotissement, une procédure adaptée ouverte a été publiée dans l'Ouest-France le 18 octobre dernier avec une date limite de réception des offres fixée le 4 novembre 2021 à 12 h.

La vérification des offres par le maître d'œuvre et les membres de la commission « Urbanisme » donne les résultats suivants :

**Lot n° 1 – VRD**

Estimation par le Maître d'œuvre : 385 724.20 € HT

Nom des Entreprises	Montant HT	Différence avec l'estimation	Critères prix Notation sur 12	Critères techniques Notations sur 8	Classement général	
PIGEON TP	360 345.39 €	- 25 378.81 €	12.00	4.55	<b>16.55</b>	<b>1</b>
CHAZE TP	384 747.19 €	- 977.01 €	10.37	6.12	<b>16.49</b>	<b>2</b>
SARL L'EMPREINTE	407 207.25 €	+ 21 483.05 €	8.88	4.55	<b>13.43</b>	<b>3</b>
SAS ELB	423 681.10 €	+ 37 956.90 €	7.78	3.76	<b>11.55</b>	<b>4</b>

L'analyse montre 2 offres très proches au classement général.

La réponse technique apportée par CHAZE TP permet de bien percevoir l'organisation générale et particulière de ce chantier, l'offre financière est juste inférieure à l'estimation du maître d'œuvre.

L'offre PIGEON TP est financièrement la plus intéressante toutefois, la réponse technique est très succincte sur l'organisation générale du chantier, sous-traitant éventuel, fournitures, moyens humains et matériels affectés.

Afin de les départager plus clairement, le maître d'œuvre propose le lancement d'une négociation avec ces 2 entreprises

**Lot n° 2 – Contrôle des réseaux –**

Estimation par le Maître d'œuvre : 3 635.00 €

Nom des Entreprises	Montant HT	Différence avec l'estimation	Critères prix Notation sur 12	Critères techniques Notations sur 8	Classement général	
A3SN	2 389.00 €	- 1 246.00 €	7.31	5.33	<b>12.64</b>	<b>3</b>
CBTP	2 991.40 €	- 643.60 €	5.84	5.33	<b>11.17</b>	<b>5</b>
STGS	2 302.00 €	- 1 333.00 €	7.59	5.33	<b>12.92</b>	<b>2</b>
SPI2C	1 455.20 €	- 2 179.80 €	12	5.33	<b>17.33</b>	<b>1</b>
SOCIETE ORLEANAISE	2 682.00 €	- 953.00 €	6.51	5.33	<b>11.84</b>	<b>4</b>

Le maître d'œuvre propose de retenir l'offre de base la mieux disante présentée par l'entreprise SPI2C de CARQUEFOU pour un montant de 1 455.20 € HT.

Au vu des résultats et de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **Pour le lot n° 1 VRD**
  - o **De lancer** une négociation entre les entreprises CHAZE TP et PIGEON TP
  - o **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché de l'entreprise qui sera retenue après la négociation et avis de la Commission d'Urbanisme, et tous autres documents pour la réalisation de ces travaux.
- **Pour le lot n° 2 Contrôle des réseaux**
  - o **De retenir** l'entreprise SPI2C pour un montant de 1 455.20 € HT soit 1 746.24 € TTV
  - o **D'Autoriser** Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché avec cette entreprise ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier.

## **2 – Travaux d'aménagement au bourg de Saint-Aignan**

### *Délibération n° 2021-103*

Pour faire suite à différentes réflexions avec les riverains pour l'aménagement du hameau de Saint-Aignan, qui visent à réduire la vitesse des véhicules en entrée et au cœur du bourg et à protéger les piétons, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **De réaliser** un plateau surélevé dans l'agglomération de Saint-Aignan sur la RD 15, avec l'installation des balises créant une zone de stationnement de 3 places au centre du bourg et de mettre en place une écluse routière à l'entrée de l'agglomération venant de Bierné.
- **De lancer** une consultation auprès différentes entreprises pour la réalisation de ces travaux : Eurovia, ELB, PIGEON, CHAZE, SARL EMPREINTE

## **3 – Dotation de soutien à l'investissement : DETR et DSIL – Demande de subventions pour l'année 2022**

### *Délibération n° 2021-104*

La préfecture a lancé l'appel à projets commun « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) et « Dotation de soutien à l'investissement public local » (DSIL) pour l'année 2022.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au samedi 4 décembre 2021, avec une date limite de complétude des demandes fixée au samedi 15 janvier 2022. Par ailleurs, le nombre de dossiers est limité à 2 pour les communes.

L'objectif est de permettre aux collectivités de disposer des informations utiles le plus en amont possible de la période budgétaire, avant le vote des budgets, et de pouvoir commencer les travaux dans les meilleurs délais.

Seuls les projets déposés dans les délais portant sur des opérations ayant fait l'objet d'une réflexion approfondie et prêts à démarrer en 2022 seront retenus.

Vu la délibération n° 2021-066 en date du 28 juin 2021 approuvant les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Etangs dans l'agglomération de Longuefuye

Monsieur le Maire propose de déposer 2 dossiers :

- Travaux d'éclairage public – Rue des Etangs à Longuefuye,
- Acquisition foncière – Rue Division Leclerc à Gennes sur Glaize dans le cadre d'une revitalisation du centre bourg pour améliorer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, favorisant l'accès aux différents commerces.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable aux projets mentionnés ci-dessus
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel des projets ci-après :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants
Travaux éclairage public Rue des Etangs -	26 945.00 €	<b>DETR / DSIL 40%</b>	<b>10 778.00 €</b>
		Autofinancement	16 167.00 €
Acquisition foncière – Rue Division Leclerc	30 000.00 €	<b>DETR / DSIL 30%</b>	<b>9 000.00 €</b>
		Autofinancement	21 000.00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL pour un montant total de 19 778.00 € sur les 2 programmes.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

#### 4 – Devis Fournitures graves

##### *Délibération n° 2021-105*

Des devis pour de la livraison de pierres ont été demandés auprès de 2 fournisseurs, tarifs 2021 :

Sociétés	Prix HT la tonne Grave 0/31.5	Prix HT la tonne Grave 0/20
PIGEON Granulats Loire Anjou	10.95 € livré	12.05 € livré
SAS HERVE – La Fosse	9.77 € non livré 13.76 € livré	10.40 € non livré 14.39 € livré

Considérant que l'offre de PIGEON Granulats Loire Anjou est la plus intéressante

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- **Retient** la proposition de PIGEON Granulats Loire Anjou
- **Autorise** Monsieur le maire à passer commande dès que possible pour 300 tonnes de graves 0/20 et 60 tonnes en 0/31.5

#### 5 – Budget lotissement « Cour de Langebot » Remboursement partiel du prêt n° 0038100080182908 – Ouverture de crédits

##### *Délibération n° 2021-106*

Un prêt relais de 150 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel en mars 2020 pour financer la viabilisation du lotissement « Cour de Langebot » avec une échéance de remboursement du capital au 31 mars 2023.

En octobre 2020, la commune a déjà remboursé 50 000.00 €.

Vu les ventes réalisées au cours de l'année 2021,  
Vu la trésorerie de la commune  
Monsieur le maire propose de rembourser 50 000.00 € d'ici la fin de l'année 2021 et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de rembourser partiellement le prêt n° 0038100080182908 à hauteur de Cinquante mille euros (50 000.00 €)
- **Approuve** les ouvertures de crédits supplémentaires sur le budget lotissement « Cour de Langebot » mentionnées ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Art 023	+ 50 000.00 €	Art 7015	+ 50 000.00 €

**Section d'investissement**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Art 1641	+ 50 000.00 €	Art 021	+ 50 000.00 €

**6 – Bail RR Import – Atelier 4 route de Château-Gontier - Prolongation**

*Délibération n° 2021-107*

Le 12 mars 2021, un bail a été consenti à la Société RR IMPORT du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 Décembre 2021. Cette société demande une prolongation du bail jusqu'à fin avril 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la prolongation de ce bail jusqu'au 30 avril 2022
- Demande l'établissement d'un avenant par Maître GODEFROY POIRIER, notaire à Azé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de ce dossier

**7– Travaux mairie annexe – Rue de la Gare - Longuefuye**

*Délibération n° 2021-108*

Dans le cadre d'aménagement des nouveaux locaux de la mairie annexe de Longuefuye, rue de la Gare, des devis ont été sollicités auprès différents artisans de la commune :

Les propositions se résument comme suit :

Travaux	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Placo et isolation	EI SGM	4 715.63 €	5 658.76 €
	SARL AUVRAY Antoine	6 721.95 €	7 400.62 €
Plombier Chauffagiste Electricien	SARL PELLUAU Sébastien	7 314.56 €	8 777.47 €

Après avoir pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Retient** l'entreprise EI SGM pour les travaux de placo et d'isolation pour un montant de 4 715.63 € HT soit 5 658.76 € TTC
- **Retient** la SARL PELLUAU Sébastien pour les travaux de plomberie, chauffage et d'électricité pour un montant de 7 314.56 € HT soit 8 777.47 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces devis et tous autres documents dans le cadre de ces travaux.

## **8- Acquisition immobilière – Rue Division Leclerc – Gennes sur Glaise**

### *Délibération n° 2021-109*

La parcelle cadastrée section AB n° 90 est toujours en vente, mais un acquéreur potentiel semble intéressé et accepterait de rétrocéder à la commune une emprise de 3 mètres de large sur la cour devant les bâtiments au prix de 20 000.00 € pour environ 400 m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire rappelle que l'acquisition d'une partie de la cour devant les bâtiments permettrait d'élargir cette voie pour y créer des stationnements dans un premier temps et de donner accès à des terrains derrière l'église formant une « dent creuse » dans le centre bourg.

En revanche, le vendeur souhaite avoir qu'un seul interlocuteur pour la vente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas préempter sur cette vente si cet acquéreur potentiel achète ce bien et s'engage par écrit à rétrocéder à la commune une partie de la cour devant les bâtiments et le jardin au prix de 20 000.00 € (400 m<sup>2</sup> environ)
- **Accepte** de prendre à charge les frais de géomètre et notariés pour l'acquisition de cette bande de terrain
- **Autorise** Monsieur le maire à signer l'acte notarié et tous autres documents dans le cadre de ce dossier

## **9 – Recensement de la population 2022 : recrutement et rémunération des agents recenseurs**

### *Délibération n° 2021-110*

En 2022, la commune doit réaliser le recensement des habitants de la commune.

Pour préparer et réaliser cette enquête de recensement, la commune devra mettre en place des moyens matériels, financiers et humaines. La Commune se charge du recrutement, de la gestion et la rémunération des agents recenseurs sachant qu'une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 2 409 € sera allouée à la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune sera divisée en 4 districts ce qui implique le recrutement de 4 agents recenseurs.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le.....

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Décide de créer** 4 emplois de contractuel à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2022, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour effectuer le recensement de la population.
- **Fixe** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - o Feuille de logement 6 € par bulletin
  - o Réponse internet 1 € par réponse internet
  - o Tournée de reconnaissance 40 € par agent (forfait)
  - o Demi-journée de formation (2 x 1/2 journée) 40 € par ½ journée
- **Précise** que la collectivité versera un forfait de 80 € pour les frais de déplacement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination des agents recenseurs
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail ainsi que tous autres documents relatifs au recensement de la population.

## 10 – Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

### *Délibération n° 2021-111*

La convention territoriale globale (CTG) a vocation à remplacer le contrat enfance jeunesse. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales. La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles.

Elle vise à :

- Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs
- Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires
- Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes
- Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles
- Alléger les charges de gestion des partenaires et de la CAF par une simplification des règles de financements (financements bonifiés des équipements)

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG s'accompagne de nouvelles modalités de financement avec les bonus territoires CTG qui vont remplacer la prestation de service enfance-jeunesse. Les bonus territoires CTG sont complémentaires aux prestations de service socle (PSO - PSU). Ils sont versés directement aux gestionnaires des structures et en même temps que les autres aides au fonctionnement (prestation de service, bonus handicap, bonus mixité...)

De nouvelles mesures incitatives ont été votées en 2021 par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : le plan rebond en matière de petite enfance et l'instauration d'un montant plancher pour les ALSH. Ces mesures sont conditionnées au passage au bonus territoire en 2021.

L'impact financier de ces mesures pour le Pays de Château Gontier a été présenté par la CAF en assemblée des Maires le 4 octobre 2021.

Le Contrat enfance jeunesse du Pays de Château Gontier arrivera à échéance au 31 Décembre 2022.

Afin de pouvoir bénéficier du bonus territoire dès 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Demande** à la CAF la résiliation par anticipation du CEJ en cours, avec prise d'effet au 31/12/2020
- **S'engage** à signer en 2021 un accord-cadre avec la CAF permettant de bénéficier du bonus territoires CTG dès 2021
- **S'engage** à signer la convention territoriale globale avec la CAF en 2022 pour la période contractuelle 2022-2026
- **Autorise** le Maire à signer tout document à cet effet

## 11 – Marché ENT e-primo 2022-2026

### *Délibération n° 2021-112*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique LANDAIS, adjoint, pour la présentation de ce dossier.

E-primo qui est un espace numérique de travail conçu spécialement pour les écoles primaires. Cet espace web sécurisé permet de :

- Communiquer avec l'école
- Être informé de la vie de l'école et de la classe
- Suivre et accompagner la scolarité des enfants

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la pertinence d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026 pour permettre à toutes les communes de l'académie de Nantes, qui adhéreront au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour une période de 48 mois, soit du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026.

Dernièrement, la commune a adhéré au syndicat mixte e-collectivité qui peut accompagner la collectivité dans sa transformation numérique et la représenter dans le groupement d'achat e-primo. Seule une fiche des besoins est à retourner à ce syndicat.

Considérant que l'Inspection académique insiste les écoles à utiliser cet espace numérique,  
Considérant les besoins actuels des écoles de la commune  
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à l'appel d'offres lancé par e. collectivité
- **Souhaite** inscrire une seule école : l'école publique « Le Trait d'Union »
- **Habilite** Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Dominique LANDAIS ajoute que dans le cadre de l'investissement au titre l'Ecole Numérique Rural (ENT), les devis restent inférieurs à 7 000.00 € pour les 2 écoles comme prévu initialement.

Il précise que la connexion Internet à l'école publique reste faible que le switch est à changer et que la pose de 2 bornes WIFI semble nécessaire. Le coût est estimé à 982.00 € HT

Le dernier Conseil d'Ecole a eu lieu le 15 novembre dernier.

Monsieur Dominique LANDAIS présente les nouveaux représentants des parents d'élèves au sein du conseil d'école. Les effectifs actuellement sont de 99 élèves avec en prévision une baisse des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire. Une éventuelle fermeture de classe est donc à envisager en septembre 2022.

Le Conseil d'école tient à remercier la collectivité pour tous les travaux réalisés en 2021 : travaux d'isolation, changement d'une porte et d'un volet roulant.

## **12 – SALLE COMMUNALE ST AIGNAN – PORTAILS (ajout)**

### ***Délibération n° 2021-113***

Pour faire suite aux dernières réunions de conseil municipal, des devis ont été demandés pour changer les portails de la salle communale à Saint-Aignan.

Le devis de la société METOLIC d'Azé s'élève à 3 972.00 € HT soit 4 766.40 € TTC pour 3 portillons et 1 portail en tubes galvanisés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Accepte le devis présenté par METOLIC pour un montant de 3 972.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et à commander ces travaux.

## **Questions diverses**

### ***⇒ Panneaux Villages Fleuries***

Monsieur Guy CHAUVEL, adjoint, informe l'assemblée délibérante que la commune a obtenu sa 2<sup>ème</sup> fleur par le Jury Régional des Villes et Villages fleuris « Le label National de la qualité de vie ».

Un panneau « Ville fleurie – 2 fleurs » devra être apposée aux différentes entrées d'agglomération, sachant qu'un panneau coûte 127.33 € TTC.

### ***⇒ Repas de Noël pour les enfants***

Un repas de Noël sera offert aux enfants au restaurant scolaire courant décembre qui sera ouvert aux enseignants.

Des friandises seront distribuées au sein des 2 écoles pour que les enfants en bénéficient.

**⇒ Carrefour Rue d'Anjou/Rue Division Leclerc**

Madame Régine CHAUDET signale que les conducteurs d'engins à cabine haute se plaignent de la mauvaise visibilité au carrefour de la mairie venant de Bierné.

Les arbres seront taillés dès que possible pour remédier à ce problème.

**⇒ Dates à retenir**

- Samedi 27 novembre 2021 à 11 h 00      Remise prix maisons fleuries
- Lundi 30 novembre 2021 à 20 h 30      Réunion Commission Urbanisme

*Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-deux heures trente minutes.*